Conditions générales de location

Objet du contrat

Le présent contrat règle les droits et obligations liés à la location d'un véhicule fourni par le loueur. Le preneur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

État du véhicule – Remise et restitution

1. Le véhicule est remis propre, en parfait état de marche et avec un plein d'essence complet.
2. Le preneur s'engage à restituer le véhicule dans le même état, propre et avec le réservoir plein.
3. Toute réclamation concernant l'état du véhicule doit être formulée avant le départ.
4. Tout dégât, salissure excessive, manque de carburant ou perte/détérioration d'un accessoire sera facturé au preneur.
5. Le preneur est responsable de tout dommage résultant du remplissage du réservoir avec un carburant non approprié.

Conducteurs autorisés

1. Le véhicule ne peut être conduit que par :
    - le preneur,
    - et/ou les conducteurs expressément indiqués au loueur.
2. Tous les conducteurs doivent remplir les critères suivants :
    - être âgés d'au moins l'âge minimum requis par la loi,
    - disposer d'un **permis de conduire valable**, présenté au loueur lors de la location.
3. Le preneur doit fournir au loueur le nom et l'adresse de chaque conducteur.
4. Le signataire du contrat demeure entièrement responsable, même s'il n'est pas le conducteur effectif du véhicule.

Responsabilité du preneur – Dommages, accident et vol

1. Le preneur est pleinement responsable du véhicule pendant toute la durée de la location.
2. En cas de dommage, d'accident ou de vol, le preneur supporte :
    - la **franchise** de l'assurance Casco, soit **CHF 1'000.–,**
    - la **TVA** applicable sur les réparations.
3. Le preneur demeure **responsable de tous les dommages**, même si le véhicule est conduit par une autre personne autorisée.

Utilisation du véhicule – Restrictions

Il est strictement interdit d'utiliser le véhicule pour :

1. Il est interdit de **fumer ou transporter des animaux**, y compris domestiques.
2. Participer à des compétitions ou manifestations sportives motorisées, des tests de véhicules ou une activité d'**auto-école**.
3. Transporter des personnes ou marchandises contre rémunération, ou sous-louer le véhicule.
4. **Remorquer ou tracter** un autre véhicule, sauf si le modèle loué est prévu pour cet effet.
5. Dépasser la **charge utile** ou le nombre de passagers indiqués sur le permis de circulation.
6. Transporter des **matières inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses**.
7. Commettre des **délits douaniers** ou autres infractions, même si ceux-ci ne sont punissables que selon la législation locale.

Limitation territoriale

1. Il est strictement interdit de **quitter le territoire suisse** avec le véhicule.
2. En cas de panne, d'accident ou de rapatriement à l'étranger, tous les frais sont intégralement à la charge du preneur.

Amendes, taxes et infractions

1. Le preneur est responsable de toutes **amendes, sanctions, taxes, redevances ou infractions à la LCR** commises durant la location.
2. Celles-ci peuvent être transmises par le loueur aux autorités compétentes.
3. Toute infraction ou abus pourra être signalé aux autorités.

Restitution du véhicule

1. Le véhicule doit être rendu au lieu convenu et à l'échéance indiquée dans le contrat.
2. Si le véhicule est restitué ailleurs que dans le lieu convenu, les **frais de rapatriement** du véhicule sont à la charge du preneur.
3. Les **frais de carburant et de remplissage** manquant sont facturés au preneur.

Acceptation des conditions

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de location et les accepter intégralement.

Le Mouret, le _____Signature du preneur : _____